



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 039/2023
SÉANCE N° 2 DU 13 FÉVRIER 2023

FONDS D'AIDE AUX UTILISATEURS SPORTIFS DE L'ESPACE MAYENNE (FAUSEM) – ENTRAÎNEMENTS MUR ESCALADE – DEMANDE DE L'ASSOCIATION GRIMPER EN AGGLOMÉRATION LAVALLOISE (GRAL) 53

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 7 février 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Madame Sylvie Vielle, 1^{ère} vice-présidente.

Étaient présents

Sylvie Vielle, Nicole Bouillon (à partir de 17 h 11), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois (à partir de de 17 h 16), Bruno Bertier (à partir de 17 h 17), Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 17 h 07), François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeais, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin et Antoine Caplan (à partir de 18 h 16), membres du bureau.

Étaient représentés

Florian Bercault a donné pouvoir à Bruno Bertier, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Patrick Péniguel a donné pouvoir à Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot a donné pouvoir à Éric Paris, Antoine Caplan a donné pouvoir à Patrice Morin (jusqu'à 18 h 16), David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Était absent ou excusé

Julien Brocail, membre du bureau.

Liste des délibérations affichée le : 17 février 2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 FÉVRIER 2023

FONDS D'AIDE AUX UTILISATEURS SPORTIFS DE L'ESPACE MAYENNE (FAUSEM) – ENTRAÎNEMENTS MUR ESCALADE – DEMANDE DE L'ASSOCIATION GRIMPER EN AGGLOMÉRATION LAVALLOISE (GRAL) 53

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Vu la délibération n° 144/2022 du conseil communautaire du 28 novembre 2022 portant sur la création du fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne spécifique aux entraînements et de son règlement,

Vu le budget primitif 2023 adopté le 19 décembre 2022,

Considérant que Laval Agglomération souhaite participer aux coûts prise en charge de la mise à disposition du mur d'escalade de l'Espace Mayenne supportés par l'association sportive Grimper en agglomération lavalloise pour la période du 14 septembre 2021 au 31 octobre 2022,

Après avis favorable de la commission sport,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bureau communautaire décide par application du règlement d'attribution du fonds, d'attribuer à l'association Grimper en agglomération lavalloise une aide d'un montant de 11 494,44 € pour les entraînements qui se sont déroulés du 14 septembre 2021 au 31 octobre 2022. Ce montant sera prélevé sur le fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne sportif sur la ligne n° 30478 nature 65748.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

En l'absence du président
et par délégation,
La 1^{ère} vice-présidente

Sylvie Vielle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230213-S02-BC-039-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023

Mise en ligne : le 17-02-23